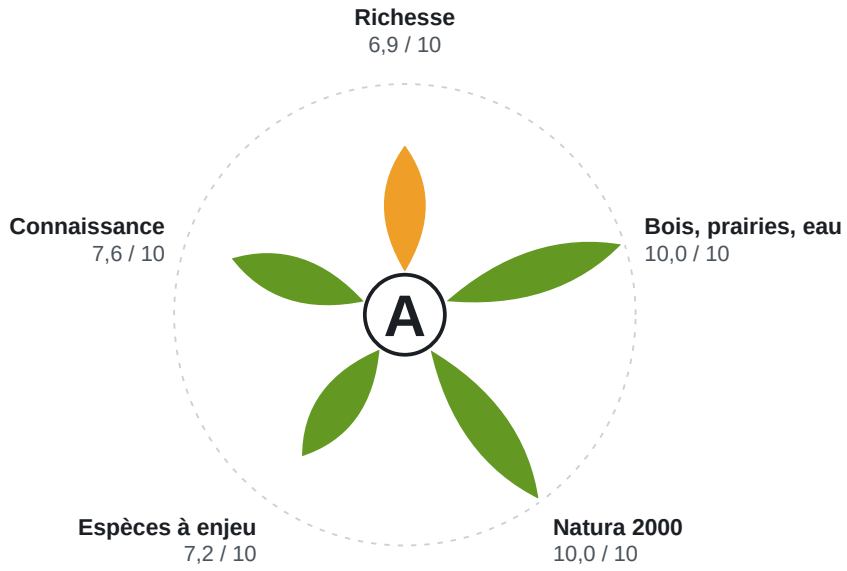
Huy

Rapport Biodiversity Score · édition du 4 novembre 2026



83,4

points sur 100

4 sur 32 communes du Condroz

Bien observée

Peu de la commune échappe aux observations : la note repose sur une base solide.

Richesse · 6,9 / 10

815 espèces notées

Comme la moyenne des 32 communes

Bois, prairies, eau · 10,0 / 10

74 % du sol

Bois 44 % · prairies 28 % · eau 3,1 % · reste 26 %

Natura 2000 · 10,0 / 10

13 % du territoire

Vallée de la Meuse à Huy et vallon de la Solières, Vallées du Hoyoux et du Triffoy

Espèces à enjeu · 7,2 / 10

19 menacées

Menacées : Marrube, Epiaire dressée
29 envahissantes : frelon asiatique, ouette d'Egypte

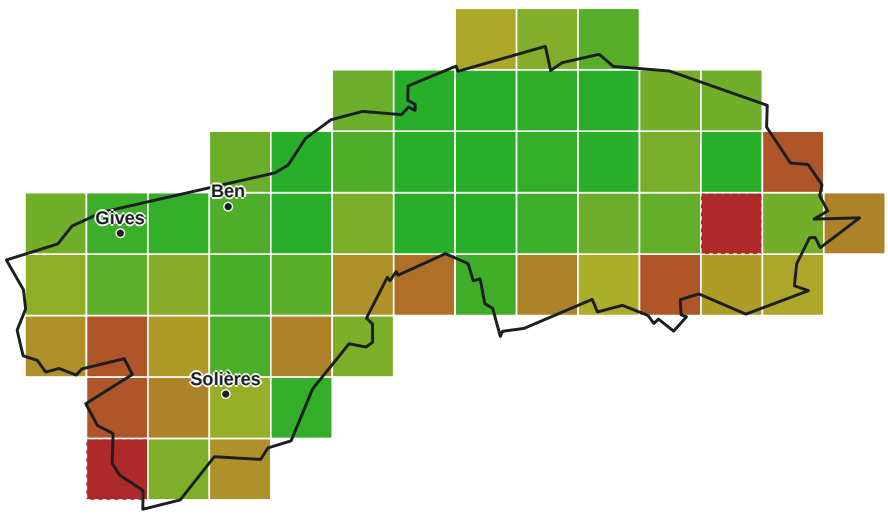
Connaissance · 7,6 / 10

11 % peu observé

11 mailles sans aucune visite en cinq ans

Pétale long : indicateur bien noté. Cercle pointillé : le maximum de 10 points.

Les mailles de 1 km de Huy



Espèces notées en 5 ans

- aucune
- 1
- 5
- 20
- 60 ou plus

Chaque carré est une maille de 1 km de côté. Sa couleur dit combien d'espèces y ont été notées de 2021 à 2025 : du rouge (peu) au vert (60 ou plus). Un pointillé marque une maille sans aucune espèce. 60 mailles touchent la commune.

Données encore limitées : nous travaillons à intégrer davantage de données. La note sous-estime encore la biodiversité de la commune ; voir l'annexe.

Dans l'app : Bilan communal › Huy › Le score

À retenir

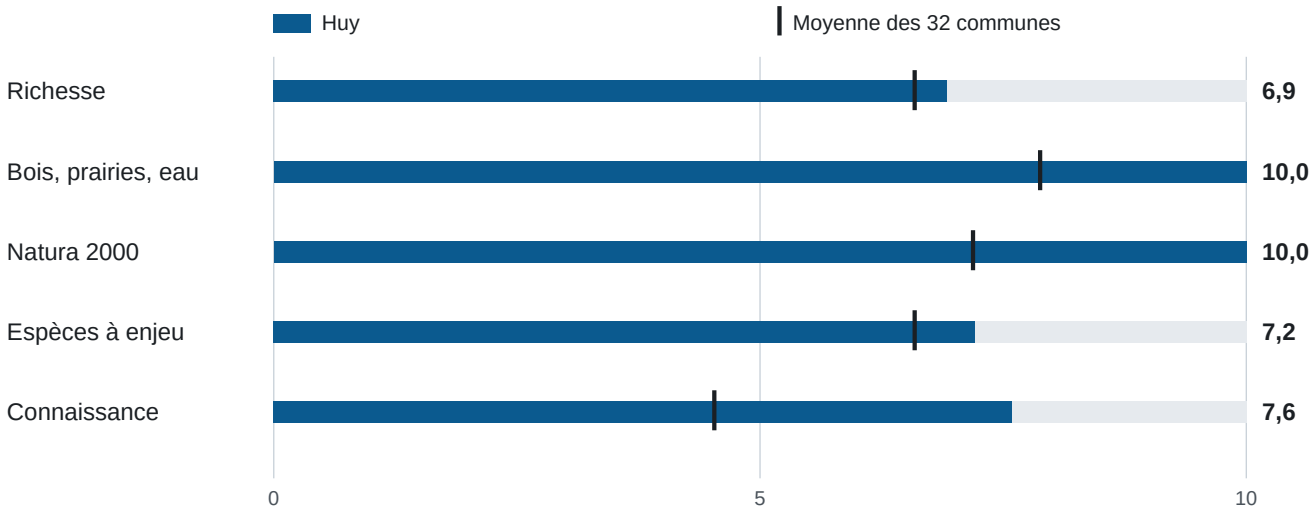
- Points forts : Part en Natura 2000 ; Bois, prairies et eau.
- Là où Huy perd le plus de points : Richesse en espèces à effort égal ; Espèces à enjeu (envahissantes et menacées).
- Première action : Créer une prairie ou une bande fleurie d'espèces indigènes, jusqu'à 6,2 points de plus au maximum.
- La suite : le détail de chacun des cinq indicateurs, puis les annexes (calcul de la note, sources et licences).

Les communes du Condroz, classées par note

Rang	Commune	Note	Points sur 100	Observation
1	Comblain-au-Pont	A	92,6	Bien observée
2	Anhée	A	86,1	Bien observée
3	Gesves	A	84,2	Observée de façon inégale
4	**Huy**	**A**	**83,4**	**Bien observée**
5	Sprimont	A	81,4	Bien observée
5	Yvoir	A	81,4	Bien observée
...				

Le détail, indicateur par indicateur

Points par indicateur : Huy et moyenne des 32 communes



Indicateur	Valeur	Points sur 10	Rang
Richesse en espèces à effort égal	307,5 espèces attendues pour 300 visites	6,9	13 / 32
Bois, prairies et eau	74,3 % de la surface communale	10,0	1 / 32
Part en Natura 2000	12,6 % de la surface communale	10,0	1 / 32
Espèces à enjeu (envahissantes et menacées)	18,4 % des visites	7,2	12 / 32
Surface peu observée	11,0 % de la surface communale	7,6	9 / 32

- Les points forts de la commune : Part en Natura 2000 ; Bois, prairies et eau. Là où elle perd le plus de points : Richesse en espèces à effort égal ; Espèces à enjeu (envahissantes et menacées).
- Peu de la commune échappe aux observations : la note repose sur une base solide.

Dans l'app : Bilan communal › Huy › Pourquoi

Richesse en espèces à effort égal

- Le nombre d'espèces que l'on s'attend à voir dans la commune pour 300 visites, quel que soit l'effort réel des naturalistes.
- Les observations d'espèces publiées sur GBIF, rangées en visites : une visite est une maille de 1 km un jour donné.
- On tire au hasard 300 visites parmi celles de la commune (raréfaction) et on compte les espèces qu'elles contiennent, avec une étendue sur 200 tirages.
- Combien d'espèces la commune abrite : la valeur compare des communes à effort égal, elle ne les compte pas.

Valeur : 307,5 espèces attendues pour 300 visites. Points : 6,9 sur 10. Rang : 13 sur 32. Repères : 0 point à 100, 10 points à 400.
Sources : Autres jeux d'observations sur GBIF couvrant le Condroz (sélection à valider) ; Jeux DEMNA / SPW publiés sur GBIF (extraits de la base OFFH) ; Observations.be (Natagora) - jeux ouverts publiés sur GBIF pour la Wallonie ; Limites administratives wallonnes - communes (situation légale au 1er janvier). Licences et mises à jour : voir l'annexe.

Agir sur cet indicateur : jusqu'à +6,2 points sur 100 au mieux

Créer une prairie ou une bande fleurie d'espèces indigènes (mois : mars à avr. et sept. à oct.)

- 29 espèces concernées notées ici, dont 0 menacée.
- Ce qui pourrait changer : Offre de la nourriture à des insectes butineurs et fait revenir des plantes locales. Le choix de semences locales et une fauche annuelle avec exportation décident du résultat.
- Risques et conditions : Des mélanges importés sont moins adaptés aux écosystèmes régionaux. Les plantes exotiques envahissantes peuvent s'installer.
- Comment le vérifier : Relever la flore et les visiteurs de fleurs sur la parcelle à floraison, avant et après deux saisons.
- Sources : Brochure Prairies fleuries (Wallonie, 2012) (Wallonie) ; Brochure Mellifères (Semaine de l'arbre, Wallonie) (Wallonie)
- Les habitants peuvent aider : voir l'onglet Missions.

Planter et entretenir des haies d'essences indigènes (mois : nov. à mars)

- 4 espèces concernées notées ici, dont 4 menacées.
- Ce qui pourrait changer : Offre abri et nourriture à des oiseaux, des petits mammifères et des insectes, et relie des habitats.
- Risques et conditions : Des essences non indigènes ou mal choisies perdent l'intérêt. La plantation compense rarement les haies qui disparaissent : l'entretien compte autant.
- Comment le vérifier : Suivre les oiseaux et les petits mammifères le long des haies récentes et de haies témoins.
- Sources : Nassogne : étude du réseau écologique communal (PCDN) (Commune de Nassogne, aCREA-ULg)
- Les habitants peuvent aider : voir l'onglet Missions.

Créer et entretenir des mares naturelles (mois : sept. à févr.)

- 9 espèces concernées notées ici, dont 0 menacée.
- Ce qui pourrait changer : Offre des sites de reproduction aux amphibiens, dont 50 à 80 % des mares auraient disparu en 50 ans en Wallonie d'après le groupe Raînne ; profite aussi aux libellules.
- Risques et conditions : Une mare de jardin est soumise à des conditions d'urbanisme. L'eau peut s'infiltrer ou s'évaporer sur sols schisteux : une couche d'argile peut être nécessaire. Risque de noyade pour les jeunes enfants.
- Comment le vérifier : Relever les pontes et les larves dans les mares créées sur trois saisons.
- Sources : Guide Mares en forêt (Wallonie) (Wallonie) ; Conventions mares (Raînne, Natagora) (Natagora, Raînne)
- Les habitants peuvent aider : voir l'onglet Missions.

Bois, prairies et eau

- La part de la surface de la commune couverte par des milieux boisés, par des prairies permanentes, et leur somme avec les eaux.
- La carte d'occupation du sol de la Wallonie (WALOUS) et les limites des communes du SPW.
- Les surfaces de chaque catégorie d'occupation, à l'intérieur des limites exactes de la commune, divisées par la surface de la commune.
- La qualité écologique d'un milieu ni sa gestion : seulement ce qui couvre le sol.

Valeur : 74,3 % de la surface communale. Points : 10,0 sur 10. Rang : 1 sur 32. Repères : 0 point à 40, 10 points à 70.
Sources : Limites administratives wallonnes - communes (situation légale au 1er janvier) ; Occupation du sol en Wallonie - WALOUS (millésimes 2018, 2019, 2020, 2023). Licences et mises à jour : voir l'annexe.

Part en Natura 2000

- La part de la commune située dans un site Natura 2000 et, dans ces sites, la part d'habitats d'intérêt communautaire.
- Les périmètres des sites Natura 2000 et l'inventaire des habitats du SPW.
- Les surfaces sont découpées aux limites de la commune puis divisées ; les recouvrements ne sont comptés qu'une fois.
- L'état de conservation des habitats : l'inventaire donne leur type et leur surface, pas leur état.

Valeur : 12,6 % de la surface communale. Points : 10,0 sur 10. Rang : 1 sur 32. Repères : 0 point à 0, 10 points à 10.
Sources : Limites administratives wallonnes - communes (situation légale au 1er janvier) ; Habitats naturels dans les sites Natura 2000 (service NATURA_HN) ; Sites protégés Natura 2000 en Wallonie (INSPIRE). Licences et mises à jour : voir l'annexe.

Espèces à enjeu (envahissantes et menacées)

- Deux informations sur les espèces qui comptent pour la nature de la commune. Les espèces exotiques envahissantes sont un problème : moins on les note, mieux c'est, et c'est cette partie qui entre dans la note. Les espèces menacées sont un atout à protéger : en noter est plutôt une bonne nouvelle, mais elles n'entrent pas dans la note.
- Les observations GBIF, la liste des espèces exotiques envahissantes du SPW (reliée par la clé GBIF) et les listes rouges du SPW (reliées par le nom scientifique).
- Pour les envahissantes : la part des visites où au moins une espèce de la liste est notée, à effort égal ; plus elle est basse, plus la note monte. Pour les espèces menacées : le nombre d'espèces notées classées en danger critique, en danger ou vulnérables sur cinq ans, et la part des espèces notées qui ont un statut dans une liste rouge ; ce nombre n'est jamais un score.
- Où les envahissantes sont installées ni quel dommage elles font. Le nombre d'espèces menacées dit qu'on les a notées, pas combien d'individus il y a ni si la commune fait assez pour elles : il grandit avec le nombre d'observateurs et ne se compare jamais d'une commune à l'autre.

Valeur : 18,4 % des visites. Points : 7,2 sur 10. Rang : 12 sur 32. Repères : 0 point à 40, 10 points à 10.
Sources : Autres jeux d'observations sur GBIF couvrant le Condroz (sélection à valider) ; Jeux DEMNA / SPW publiés sur GBIF (extraits de la base OFFH) ; Observations.be (Natagora) - jeux ouverts publiés sur GBIF pour la Wallonie ; Liste des espèces exotiques envahissantes de Wallonie (Union européenne et listes wallonnes) ; Limites administratives wallonnes - communes (situation légale au 1er janvier) ; Listes rouges wallonnes des espèces menacées (jeu de données ouvert). Licences et mises à jour : voir l'annexe.

Espèces menacées notées (19, liste rouge de Wallonie)

- Marrube (Marrubium vulgare) (CR)
- Epiaire dressée (Stachys recta) (CR)
- Pipit farlouse (Anthus pratensis) (EN)
- Carvi (Carum carvi) (EN)
- Fumeterre des murailles (Fumaria muralis) (EN)
- Luzerne naine (Medicago minima) (EN)
- Radis ravenelle (s.l.) (Raphanus raphanistrum) (EN)
- Lunaire vivace (Lunaria rediviva) (VU)
- Mouette rieuse (Chroicocephalus ridibundus) (VU)
- Daphné lauréole (Daphne laureola) (VU)
- Esparcette cultivée (Onobrychis viciifolia) (VU)
- Gobemouche gris (Muscicapa striata) (VU)
- Pouillot fitis (Phylloscopus trochilus) (VU)
- Absinthe (Artemisia absinthium) (VU)
- Centaurée des montagnes (Centaurea montana) (VU)
- Ophrys abeille (Ophrys apifera) (VU)
- Rosier à odeur de pomme (Rosa rubiginosa) (VU)
- Osier pourpre (Salix purpurea) (VU)
- If (Taxus baccata) (VU)

Les interactions des espèces à enjeu

Seules les relations qui touchent une espèce menacée ou envahissante sont reprises. Elles sont documentées ailleurs dans le monde : ce sont des pistes à vérifier sur le terrain, jamais des constats.

- 4 espèce(s) envahissante(s) notée(s) ici, documentée(s) comme pesant sur d'autres espèces notées ici (36 relations).
 - Rat musqué (Ondatra zibethicus) pèse sur : Carpe commune (Cyprinus carpio).
 - Raton laveur (Procyon lotor) pèse sur : Canard branchu (Aix sponsa), Alliaire (Alliaria petiolata), Canard colvert (Anas platyrhynchos), Cygne tuberculé (Cygnus olor), Hirondelle de cheminée (Hirundo rustica), Noyer royal (Juglans regia), Moineau domestique (Passer domesticus), Faisan de colchide (Phasianus colchicus), Cerisier des oiseaux (Prunus avium), Rat surmulot (Rattus norvegicus), Sureau à grappes (Sambucus racemosa), Chouette hulotte (Strix aluco), Étourneau sansonnet (Sturnus vulgaris), Sanglier (Sus scrofa).
 - Tortue de Floride (Trachemys scripta) pèse sur : Carpe commune (Cyprinus carpio).
 - Frelon à pattes jaunes (Vespa velutina) pèse sur : Épeire diadème (Araneus diadematus), Fenouil commun (Foeniculum vulgare), Lierre (Hedera helix), Tircis (Pararge aegeria), Decticelle cendrée (Pholidoptera griseoaptera), Cerisier des oiseaux (Prunus avium), Poirier commun (Pyrus communis), Rat surmulot (Rattus norvegicus), Symphoricarpos albus, Frelon d'europe (Vespa crabro).

- Action possible : Surveiller ces envahissantes là où les espèces concernées se trouvent, et envisager de les réduire (arrachage, gestion) en priorité près des stations de ces espèces. À vérifier : Les relations sont documentées ailleurs : vérifier sur place que l'envahissante et les espèces concernées se trouvent assez près l'une de l'autre.
- 13 plante(s) menacée(s) notée(s) sans pollinisateur documenté noté dans la commune.
 - Absinthe (Artemisia absinthium), Carvi (Carum carvi), Centaurée des montagnes (Centaurea montana), Daphné lauréole (Daphne laureola), Fumeterre des murailles (Fumaria muralis), Marrube (Marrubium vulgare), Luzerne naine (Medicago minima), Esparcette cultivée (Onobrychis viciifolia), Ophrys abeille (Ophrys apifera), Rosier à odeur de pomme (Rosa rubiginosa), Osier pourpre (Salix purpurea), Epiaire dressée (Stachys recta), If (Taxus baccata).
- Action possible : Chercher les visiteurs de fleurs de ces plantes pendant leur floraison, et conserver ou recréer des habitats fleuris autour de leurs stations. À vérifier : Observer la station à la floraison avant de conclure : une plante pollinisée par le vent ou un groupe mal étudié ressemble à une plante sans pollinisateur.
- 14 espèce(s) menacée(s) sur 19 notée(s) sans aucune relation documentée avec une autre espèce notée.
 - Absinthe (Artemisia absinthium), Carvi (Carum carvi), Centaurée des montagnes (Centaurea montana), Mouette rieuse (Chroicocephalus ridibundus), Daphné lauréole (Daphne laureola), Fumeterre des murailles (Fumaria muralis), Marrube (Marrubium vulgare), Luzerne naine (Medicago minima), Gobemouche gris (Muscicapa striata), Ophrys abeille (Ophrys apifera), Rosier à odeur de pomme (Rosa rubiginosa), Osier pourpre (Salix purpurea), Epiaire dressée (Stachys recta), If (Taxus baccata).
- Action possible : Noter, à chaque observation, avec quoi l'espèce est vue (plante hôte, proie, visiteur) : ces notes comblent le manque d'études. À vérifier : Un manque de relation documentée dit que les études manquent, pas que l'espèce vit seule.

Dans l'app : Bilan communal › Huy › Les espèces · Les interactions

Agir sur cet indicateur : jusqu'à +5,6 points sur 100 au mieux

Gérer les espèces exotiques envahissantes notées dans la commune (mois : avr. à sept.)

- Espèces envahissantes notées ici, par type : Plantes (22) : Séneçon du Cap (Senecio inaequidens), Arbre à papillon (Buddleja davidii), Balsamine de l'Himalaya (Impatiens glandulifera), Robinier faux-acacia (Robinia pseudoacacia), Laurier-cerise (Prunus laurocerasus), Érable à feuilles de frêne (Acer negundo), Bident à fruits noirs (Bidens frondosa), Renouée du Japon (Reynoutria japonica), Mahonia faux-houx (Mahonia aquifolium), Solidage glabre (Solidago gigantea), Ailante glanduleux (Ailanthus altissima), Cornouiller soyeux (Cornus sericea), Cotonéaster horizontal (Cotoneaster horizontalis), Berce du Caucase (Heracleum mantegazzianum), Balsalmine à petites fleurs (Impatiens parviflora), Sumac de Virginie (Rhus typhina), Rosier rugueux (Rosa rugosa), Souchet vigoureux (Cyperus eragrostis), Cerisier tardif (Prunus serotina), Faux arum (Lysichiton americanus), Rhododendron pontique (Rhododendron ponticum), Spirée de Douglas (Spiraea douglasii) ; Mammifères (3) : Raton laveur (Procyon lotor), Rat musqué (Ondatra zibethicus), Muntjac de Chine (Muntiacus reevesi) ; Autres (eau, champignons, sol) (2) : Tortue de Floride (Trachemys scripta), Écrevisse signal (Pacifastacus leniusculus) ; Insectes (1) : Frelon à pattes jaunes (Vespa velutina) ; Oiseaux (1) : Ouette d'égypte (Alopochen aegyptiaca).
- Ce qui pourrait changer : Réduit la pression de ces espèces sur les espèces locales. Les relations documentées dans le projet disent quelles espèces notées sont concernées, sans mesure du dommage dans la commune.
- Risques et conditions : La sève de la berce provoque des brûlures : protections nécessaires. Une intervention à mauvaise date ou incomplète favorise la repousse. Les renouées asiatiques sont plus difficiles à traiter. Capturer ou détruire un animal est encadré par la réglementation : se renseigner auprès du DNF avant d'intervenir.
- Comment le vérifier : Cartographier les stations avant, retraiter à l'échéance conseillée et recompter l'année suivante.
- Sources : Guide de gestion de la berce du Caucase, de la balsamine de l'Himalaya et des renouées (ULiège, pour le SPW) (ULiège) ; Dépliant berce du Caucase (Contrat de rivière Meuse aval) (Contrat de rivière)

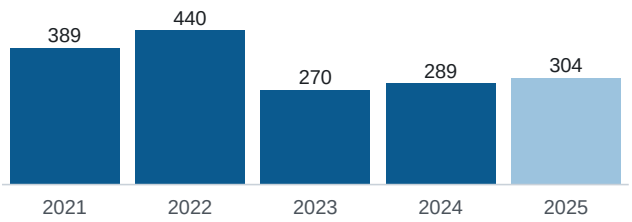
Surface peu observée

- La part de la surface de la commune où presque personne n'observe : sans aucun jour d'observation, ou moins de trois jours.
- Les observations GBIF, placées sur la grille de 1 km, et les limites des communes.
- Pour chaque maille de la grille, les jours distincts d'observation sur cinq ans ; on additionne les surfaces des mailles pauvres, pondérées par leur surface dans la commune.
- Que le vivant manque : un endroit parcouru sans publication compte comme une lacune ; aucune maille n'est publiée.

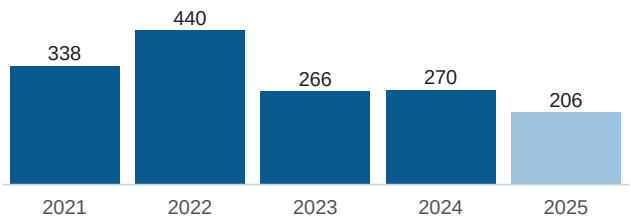
Valeur : 11,0 % de la surface communale. Points : 7,6 sur 10. Rang : 9 sur 32. Repères : 0 point à 30, 10 points à 5.

Sources : Autres jeux d'observations sur GBIF couvrant le Condroz (sélection à valider) ; Jeux DEMNA / SPW publiés sur GBIF (extraits de la base OFFH) ; Observations.be (Natagora) - jeux ouverts publiés sur GBIF pour la Wallonie ; Limites administratives wallonnes - communes (situation légale au 1er janvier). Licences et mises à jour : voir l'annexe.

Visites par année



Espèces notées par année



Sur les trois dernières années (2023-2025) : 863 visites et 488 espèces notées. Sur les cinq ans de la note (2021-2025) : 1 692 visites et 815 espèces notées.

Une visite est une maille de 1 km un jour donné : plus de visites veut dire que plus de monde a regardé, pas qu'il y a plus de vie.
L'année en cours n'est pas montrée : les sources publient leurs observations avec du retard. Information, hors de la note.

Agir sur cet indicateur : jusqu'à +4,8 points sur 100 au mieux

Organiser des journées d'observation là où l'on a peu regardé (mois : mars à sept.)

- Ce qui pourrait changer : Fait baisser la part de la commune peu observée (moins de trois jours d'observation en cinq ans) et rend les indicateurs d'observation plus solides. Ne dit rien de ce que l'on y trouvera.
- Risques et conditions : Le calcul suppose que chaque journée est placée dans une zone encore peu observée. Des observations publiées sur GBIF sont nécessaires : une sortie non publiée ne compte pas.
- Comment le vérifier : Recalculer l'indicateur « Lacunes d'observation » après la saison et vérifier que les observations sont bien publiées.
- Sources : observations.be, base de données participative de Natagora (Natagora) ; Fiche de méthode du projet : lacunes d'observation (Mycelium)

Observer davantage : le calcul exact

- Avec 20 journées d'observation bien placées, la part de la commune peu observée passerait de 11,0 % à 0,6 %. La note passerait de 83,4 à 88,3 (lettre A), rang 2 sur 32.

Seul l'effet de l'observation est calculé exactement. Pour les autres actions, l'effet est une hypothèse tirée des sources citées.
Un classement compare des communes que l'on n'a pas observées avec la même énergie : une commune bien notée peut surtout être bien observée. Les seuils de la note sont des choix du projet.
Édition de travail : ce rapport n'a pas encore été relu par une personne extérieure au projet. Aucun observateur et aucune observation isolée ne sont montrés ; les mailles de 1 km n'affichent que des comptes d'espèces.
Dans l'app : Bilan communal › Huy › Agir

Annexe : sources, licences et calcul

Comment la note est calculée, pas à pas

1. Les observations d'espèces viennent de GBIF (jeux de Natagora, du SPW-DEMNA et d'autres producteurs). Chacune est rattachée à une commune par ses coordonnées exactes, puis rangée en visites : une visite est une maille de 1 km un jour donné.
2. La note porte sur les cinq dernières années complètes, de 2021 à 2025. L'année en cours n'y entre pas : les producteurs publient leurs observations avec du retard, et la compter montrerait surtout les sources qui ont déjà publié.
3. Cinq indicateurs donnent chacun une valeur à la commune (voir « Le détail, indicateur par indicateur »). Les autres données du rapport sont de l'information, hors de la note.
4. Chaque valeur devient des points de 0 à 10, en ligne droite entre deux repères fixes choisis par le projet : 0 point au premier repère, 10 points au second, sans jamais dépasser.
5. La note est la moyenne des points des indicateurs publiés, multipliée par 10 : elle va de 0 à 100. Il faut au moins 4 indicateurs publiés pour qu'une note existe.
6. La lettre vient du seuil franchi : A à partir de 80 points sur 100, B de 65, C de 50, D de 35, E en dessous. Elle ne dépend pas des autres communes ; le rang, lui, les compare.
7. Le niveau d'observation (bien observée, observée de façon inégale, peu observée) dit si la note repose sur un territoire regardé de près : il vient de la part de la surface de la commune où presque personne n'observe.
8. Rien n'est individuel : ni observateur, ni observation isolée n'est montré, et une maille de 1 km n'affiche qu'un compte d'espèces. Les espèces sensibles ne sont pas localisées.

Des données encore limitées

- Ce rapport s'appuie sur les observations publiées en données ouvertes sur GBIF. Une partie seulement des observations encodées par les naturalistes y figure.
- Exemple : à Ciney, en 2025, GBIF contient environ 1 050 observations, toutes sources confondues (dont environ 200 d'oiseaux), alors que les plateformes d'encodage en comptent près de 8 000 (dont environ 3 900 d'oiseaux), d'après une consultation faite le 31 octobre 2026 par l'auteur du site.
- Conséquence : la richesse, la connaissance et donc la note sous-estiment encore la biodiversité de la commune et l'effort réel des observateurs ; les espèces communes y sont très peu présentes. Les écarts entre communes sont à lire avec prudence. Nous travaillons à intégrer davantage de données.

De la donnée à l'indicateur

Richesse en espèces à effort égal

- Données : Les observations d'espèces publiées sur GBIF, rangées en visites : une visite est une maille de 1 km un jour donné.
- Calcul : On tire au hasard 300 visites parmi celles de la commune (raréfaction) et on compte les espèces qu'elles contiennent, avec une étendue sur 200 tirages.
- Sources : Autres jeux d'observations sur GBIF couvrant le Condroz (sélection à valider) ; Jeux DEMNA / SPW publiés sur GBIF (extraits de la base OFFH) ; Observations.be (Natagora) - jeux ouverts publiés sur GBIF pour la Wallonie ; Limites administratives wallonnes - communes (situation légale au 1er janvier).

Bois, prairies et eau

- Données : La carte d'occupation du sol de la Wallonie (WALOUS) et les limites des communes du SPW.
- Calcul : Les surfaces de chaque catégorie d'occupation, à l'intérieur des limites exactes de la commune, divisées par la surface de la commune.
- Sources : Limites administratives wallonnes - communes (situation légale au 1er janvier) ; Occupation du sol en Wallonie - WALOUS (millésimes 2018, 2019, 2020, 2023).

Part en Natura 2000

- Données : Les périmètres des sites Natura 2000 et l'inventaire des habitats du SPW.
- Calcul : Les surfaces sont découpées aux limites de la commune puis divisées ; les recouvrements ne sont comptés qu'une fois.
- Sources : Limites administratives wallonnes - communes (situation légale au 1er janvier) ; Habitats naturels dans les sites Natura 2000 (service NATURA_HN) ; Sites protégés Natura 2000 en Wallonie (INSPIRE).

Espèces à enjeu (envahissantes et menacées)

- Données : Les observations GBIF, la liste des espèces exotiques envahissantes du SPW (reliée par la clé GBIF) et les listes rouges du SPW (reliées par le nom scientifique).
- Calcul : Pour les envahissantes : la part des visites où au moins une espèce de la liste est notée, à effort égal ; plus elle est basse, plus la note monte. Pour les espèces menacées : le nombre d'espèces notées classées en danger critique, en danger ou vulnérables sur cinq ans, et la part des espèces notées qui ont un statut dans une liste rouge ; ce nombre n'est jamais un score.
- Sources : Autres jeux d'observations sur GBIF couvrant le Condroz (sélection à valider) ; Jeux DEMNA / SPW publiés sur GBIF (extraits de la base OFFH) ; Observations.be (Natagora) - jeux ouverts publiés sur GBIF pour la Wallonie ; Liste des espèces exotiques envahissantes de Wallonie (Union européenne et listes wallonnes) ; Limites administratives wallonnes - communes (situation légale au 1er janvier) ; Listes rouges wallonnes des espèces menacées (jeu de données ouvert).

Surface peu observée

- Données : Les observations GBIF, placées sur la grille de 1 km, et les limites des communes.
- Calcul : Pour chaque maille de la grille, les jours distincts d'observation sur cinq ans ; on additionne les surfaces des mailles pauvres, pondérées par leur surface dans la commune.
- Sources : Autres jeux d'observations sur GBIF couvrant le Condroz (sélection à valider) ; Jeux DEMNA / SPW publiés sur GBIF (extraits de la base OFFH) ; Observations.be (Natagora) - jeux ouverts publiés sur GBIF pour la Wallonie ; Limites administratives wallonnes - communes (situation légale au 1er janvier).

Les sources, leurs licences et leurs mises à jour

Pour chaque source : sa licence, l'identification de la version lue, le jour de son dernier chargement dans le projet, et, pour les observations, le jour de la plus récente. Les observations les plus récentes dépendent du moment où chaque producteur republie ses jeux sur GBIF.

Autres jeux d'observations sur GBIF couvrant le Condroz (sélection à valider)

- Licence : mixed. Données de plusieurs fournisseurs via GBIF.org.
- Version lue : GBIF download 0026355-261023074918325 ; DOI 10.15468/dl.zvf8br.
- Dernier chargement dans le projet : 4 novembre 2026.
- Observations jusqu'au : 26 octobre 2026.
- Utilisée pour : connaissance-interactions, Espèces à enjeu (envahissantes et menacées), Surface peu observée, Richesse en espèces à effort égal.

Jeux DEMNA / SPW publiés sur GBIF (extraits de la base OFFH)

- Licence : mixed. Données SPW - DEMNA via GBIF.org (licences CC BY 4.0 et CC BY-NC 4.0 selon le jeu).
- Version lue : GBIF download 0026355-261023074918325 ; DOI 10.15468/dl.zvf8br.
- Dernier chargement dans le projet : 4 novembre 2026.
- Observations jusqu'au : 31 octobre 2026.
- Utilisée pour : connaissance-interactions, Espèces à enjeu (envahissantes et menacées), Surface peu observée, Richesse en espèces à effort égal.

Observations.be (Natagora) - jeux ouverts publiés sur GBIF pour la Wallonie

- Licence : mixed. Données Natagora (Observations.be) via GBIF.org (licences CC0 et CC BY 4.0 selon le jeu).
- Version lue : GBIF download 0026355-261023074918325 ; DOI 10.15468/dl.zvf8br.
- Dernier chargement dans le projet : 4 novembre 2026.
- Observations jusqu'au : 9 novembre 2025.
- Utilisée pour : connaissance-interactions, Espèces à enjeu (envahissantes et menacées), Surface peu observée, Richesse en espèces à effort égal.

Global Biotic Interactions (GloBI), interactions documentées entre espèces

- Licence : mixed. Poelen JH, Simons JD, Mungall CJ (2014) Global Biotic Interactions: an open infrastructure to share and analyze species-interaction datasets. Ecological Informatics 24: 148-159, https://doi.org/10.1016/j.ecoinf.2014.08.005 ; chaque interaction cite aussi l'étude dont elle provient.
- Version lue : 1165 species asked.
- Dernier chargement dans le projet : 28 octobre 2026.
- Utilisée pour : connaissance-interactions.

Liste des espèces exotiques envahissantes de Wallonie (Union européenne et listes wallonnes)

- Licence : CC-BY-4.0. SPW ARNE - Biodiversité - Liste des espèces exotiques envahissantes - Wallonie (2025), Open Data Wallonie-Bruxelles, https://www.odwb.be/explore/dataset/liste-des-especes-exotiques-envahissantes-wallonie/
- Version lue : dataset issued 2025-07-16.
- Dernier chargement dans le projet : 16 octobre 2026.
- Utilisée pour : Espèces à enjeu (envahissantes et menacées).

Limites administratives wallonnes - communes (situation légale au 1er janvier)

- Licence : CC-BY-4.0. Source des données : SPF Finances - AGDP (Unités administratives, CC BY 4.0), diffusées par le Service public de Wallonie (SPW).
- Version lue : latest boundary version 2025-04-18.
- Dernier chargement dans le projet : 4 novembre 2026.
- Utilisée pour : connaissance-interactions, Espèces à enjeu (envahissantes et menacées), Surface peu observée, Bois, prairies et eau, Part en Natura 2000, Richesse en espèces à effort égal.

Listes rouges wallonnes des espèces menacées (jeu de données ouvert)

- Licence : CC-BY-4.0. SPW ARNE - Biodiversité - Listes rouges, Open Data Wallonie-Bruxelles, https://www.odwb.be/explore/dataset/biodiversite-liste-rouge/
- Version lue : dataset issued 2026-04-24.
- Dernier chargement dans le projet : 16 octobre 2026.
- Utilisée pour : Espèces à enjeu (envahissantes et menacées).

Habitats naturels dans les sites Natura 2000 (service NATURA_HN)

- Licence : CC-BY-4.0. Service public de Wallonie (SPW) - Habitats Naturels dans les sites Natura 2000 (2025-12-31) https://geodata.wallonie.be/id/3c35881c-dde1-4d85-8873-b60229afea9b
- Version lue : layer 7 (EUNIS inventory), WalEUNIS version not documented by the SPW.
- Dernier chargement dans le projet : 4 novembre 2026.

- Utilisée pour : Part en Natura 2000.

Sites protégés Natura 2000 en Wallonie (INSPIRE)

- Licence : CC-BY-4.0. Service public de Wallonie (SPW) - INSPIRE - Sites protégés Natura 2000 en Wallonie (BE) (2019-04-19) https://geodata.wallonie.be/id/541e92de-dbc9-46df-880c-1076798bdbb3
- Version lue : layer transformed 2025-11-23.
- Dernier chargement dans le projet : 4 novembre 2026.
- Utilisée pour : Part en Natura 2000.

Occupation du sol en Wallonie - WALOUS (millésimes 2018, 2019, 2020, 2023)

- Licence : CC-BY-4.0. Service public de Wallonie (SPW), Université Libre de Bruxelles (ULB), Université catholique de Louvain (UCL), Institut Scientifique de Service Public (ISSeP) - Occupation du sol en Wallonie - WALOUS 2018 - vecteur (2021-09-03) https://geodata.wallonie.be/id/438fcfc5-ae66-4faa-a352-0368145fad50 ; Service public de Wallonie (SPW), Aerospacelab S.A. - Occupation du sol en Wallonie - WALOUS 2023 (2025-07-14) https://geodata.wallonie.be/id/4e780ba1-463c-478e-95df-d2f1963a150d
- Version lue : WALOUS OCS 2018 (vector), 2023 (raster).
- Dernier chargement dans le projet : 4 novembre 2026.
- Utilisée pour : Bois, prairies et eau.

Les producteurs publient avec du retard : les observations de l'année en cours ne sont pas dans la note, et une source qui n'a pas republié ses jeux depuis un an donne un dernier jour d'observation ancien. Le projet ne corrige pas ces retards : il les montre.